



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le VINGT-QUATRE JUIN.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2024

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 21 - Présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 21 - Votes pour : 21 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

**Étaient présents** : S. ALLEG - G. BARRA - J. HENSELER - A. MAGNIN MELOT - A. RASKIN Adjoints

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - A. CARRU MARTEL - J. DUBOIS - J.L. GIRAUD - S. LAINE - E. MENUT - R. MARTEL TRIGANCE - C. MENARD - J. RAYNAUD - M. RAYNAUD - **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés** : N. DEDULLE LELUIN (pouvoir donné à S. ALLEG), N. PIGAGLIO (pouvoir donné à C. MENARD), M. MARTEAU (pouvoir donné à S. LAINE), B. MONTAGNE (pouvoir donné à J. HENSELER)

### CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE CERTAINS BIENS IMMOBILIERS – MISE À JOUR ET INTÉGRATION D'UN NOUVEAU BIEN IMMOBILIER

VU le code de la propriété des personnes publiques, (notamment les articles L1212-1, L2111-1 et L2111-2)

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2017-10-17/006 du 17 octobre 2017, concernant le classement dans le domaine public de certains biens immobiliers appartenant à la commune,

VU la délibération n°2023-11-20/001 du 20 novembre 2023, concernant l'acquisition de la parcelle C1249 et de la propriété M184 au village (local place du Terrail).

Monsieur le maire expose :

**CONSIDÉRANT** la liste des biens immobiliers, propriétés de la commune de Tourrettes, jointe à la présente délibération,

**CONSIDÉRANT** l'importance de promouvoir l'art et la culture dans le centre du village, ce rayonnement communal ayant une grande importance pour le développement touristique à la fois de la commune de Tourrettes mais aussi à l'échelle intercommunale,

**CONSIDÉRANT** que ledit foncier est affecté à l'usage des touristes qui viennent de plus en plus visiter le village et ses particularités : les musées communaux, le Musée à ciel ouvert, les œuvres d'art dans les jardins, les ateliers d'artistes-artisans ouverts, pour promouvoir un label spécifique dédié à l'art et à la culture,

Compte tenu de l'intérêt général indiscutable pour la commune de continuer à mettre en exergue *in fine* le tourisme,

Il est proposé de continuer à œuvrer pour la promotion de notre territoire qui est maintenant clairement affichée,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

## DECIDE

- **DE CLASSER** dans le domaine public communal, le bien M184, propriété communale depuis la signature de l'acte administratif en date du 22/04/2024.
- **DE METTRE À JOUR** la liste des biens classés dans le domaine public communal, suivant l'annexe jointe,
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire afin de mener à bien l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Sylvie ALLEG



Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



## DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE TOURRETTES

### INTEGRATIONS DE CERTAINS BATIMENTS COMMUNAUX

ADRESSE LOCAL	CADASTRE	SURFACE
ATELIER - 16 GRANDE RUE	M207	39.47m <sup>2</sup>
ATELIER - 14 bis GRANDE RUE	M85	42.75m <sup>2</sup>
ATELIER - 39 GRANDE RUE	M57	24.76m <sup>2</sup>
ATELIER - 41 GRANDE RUE	M57 - M58	24m <sup>2</sup>
ATELIER - 3 RUE SAINT ANTOINE	M131	21.90m <sup>2</sup>
RESTAURANT - 2 PLACE DU TERRAIL	M184	38m <sup>2</sup> - 50m <sup>2</sup> terrasse
RESTAURANT - 1 bis RUE DE L'HORLOGE	M177 - M178	34m <sup>2</sup>
ATELIER - 2 PLACE DU TERRAIL	M184	27.95m <sup>2</sup> (26.37 m <sup>2</sup> loi Carrez)